



NATIONS
UNIES

A



Conférence mondiale de la Décennie
des Nations Unies pour la femme :

Egalité, développement et paix

Copenhague, Danemark
14-30 juillet 1980

Distr.
LIMITEE

A/CONF.94/L.21/Add.1
25 juillet 1980

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/FRANCAIS

Point 11 de l'ordre du jour

Chapitre V

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFERENCE
ET SUITE DONNEE PAR LA CONFERENCE

A. Rapport de la Première Commission

Rapporteur : Mme M. van HEMELDONCK (Belgique)

Additif

Ajouter, après le paragraphe 8 du document A/CONF.94/L.21, les paragraphes suivants :

9. Il a été convenu que la Commission examinerait sans débat général les points de l'ordre du jour qui lui avaient été renvoyés. Il a été en outre convenu que les points 8 a) et 9 a) seraient examinés simultanément.
10. Présentant le document A/CONF.94/30, dont la Conférence était saisie au titre du point 8 a) de son ordre du jour, la représentante de la Secrétaire générale de la Conférence a fait observer qu'il s'agissait d'un document de base donnant un aperçu général de la question à l'examen. Les documents A/CONF.94/8/Rev.1, A/CONF.94/9 et A/CONF.94/10 avaient trait, respectivement à l'emploi, à la santé et à l'enseignement, c'est-à-dire aux sous-thèmes de la Conférence.
11. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un compte rendu de l'essentiel de la discussion qui a eu lieu sur les thèmes fondamentaux.
12. Une majorité de délégations s'est déclarée préoccupée par les répercussions souvent négatives que les progrès techniques avaient sur les possibilités d'emploi des femmes et leurs conditions de vie. Il a été noté que, dans les pays développés à économie de marché et dans les pays en développement, les femmes qui occupaient des emplois non qualifiés ou semi-qualifiés étaient parmi les premières victimes des techniques à faible intensité de main-d'oeuvre.

13. Il a été souligné que les femmes, pour pouvoir tirer profit du progrès technologique, devaient apporter une contribution notable à la conception, au choix et au contrôle des techniques.
14. On a dit que dans les pays en développement comme dans les pays développés, les nouvelles techniques avaient trop souvent été appliquées sans qu'il ait été suffisamment tenu compte de toutes leurs répercussions sur les femmes. Ce fait avait donc parfois entraîné la disparition d'emplois féminins. L'application de ces techniques devrait s'accompagner de dispositions prévoyant la formation des femmes à leur utilisation, et le plein accès des femmes aux nouvelles possibilités d'emploi ainsi offertes.
15. S'agissant de la situation de l'emploi dans les pays en développement, un grand nombre de délégations ont dit que la grande majorité des femmes travaillait dans le secteur parallèle, non organisé. L'emploi dans ce secteur devait faire l'objet de mesures législatives et autres, afin d'assurer la protection des femmes qui y travaillaient, y compris l'amélioration de leurs conditions de travail, des salaires plus élevés et des avantages économiques accrus.
16. Dans beaucoup de pays en développement, un pourcentage élevé de femmes étaient des travailleurs indépendants et il continuerait d'en être ainsi. Néanmoins, comme plusieurs délégations l'ont fait observer, les femmes n'avaient pas accès à l'information et à la formation nécessaires. Elles éprouvaient aussi des difficultés pour obtenir des crédits. L'adoption de mesures visant à diffuser ces informations, à dispenser cette formation et à assurer l'accès à ces services contribuerait notablement à accroître la participation des femmes à l'activité économique.
17. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur cette question ont reconnu la nécessité impérieuse d'accroître la participation des femmes à la prise de décision, en particulier dans les secteurs qui revêtaient une importance cruciale pour la planification et la direction des affaires de leurs sociétés. Souvent, des décisions importantes étaient prises par des organes autres que ceux qui étaient élus au suffrage populaire, comme les conseils et comités municipaux, et, trop souvent la proportion de femmes dans ces organes était encore plus faible que dans les organes élus.
18. Quelques délégations ont évoqué le rôle des femmes qui avaient reçu une instruction, ou des femmes qui occupaient des postes influents. Parmi les efforts qu'il faudrait déployer à l'avenir pour organiser et mobiliser les femmes, devraient figurer des stratégies permettant d'utiliser de la façon la plus efficace possible des ressources humaines aussi précieuses. Les gouvernements devraient reconnaître l'importance de ces groupes. Les organisations féminines devraient envisager de mettre au point des stratégies qui permettraient d'utiliser au mieux leurs talents et leurs capacités pour encourager l'accès des femmes à des postes de direction de niveau élevé.
19. Le rôle essentiel de l'éducation dans la promotion des femmes et l'urgente nécessité de favoriser l'alphabétisation des femmes, qui ne progressait guère, surtout dans les pays en développement, ont été unanimement reconnus. Il importait également d'éliminer les différences existant dans le niveau général d'instruction des garçons et des filles.

20. Quelques délégations ont fait valoir qu'il importait d'amener les femmes, par l'éducation, à prendre conscience des dispositions législatives et autres dispositions en vigueur concernant leurs droits et leurs obligations.

21. Un certain nombre de délégations ont mentionné le rôle important des médias, qui devaient donner une image fidèle de la femme dans la société contemporaine et contribuer ainsi à changer l'idée qu'on se faisait des femmes dans la société.

22. La nécessité de modifier les attitudes de la société a été mentionnée par beaucoup de délégations. Les facteurs sociaux, culturels et idéologiques, ainsi que les facteurs économiques, influaient considérablement sur la condition de la femme. Les délégations ont reconnu qu'il importait d'élaborer des programmes complets et intégrés pour la promotion des femmes, en particulier dans les pays en développement.

23. La nécessité de redéfinir le rôle des femmes et des hommes vis-à-vis de la société dans laquelle ils vivaient, et plus particulièrement vis-à-vis de la famille, a été largement reconnue. Les femmes et les hommes devaient apprendre à partager les responsabilités vis-à-vis de leur famille. La redéfinition des rôles exigerait non seulement un changement dans les attitudes des individus et des sociétés, mais aussi des changements structurels à tous les niveaux, et plus particulièrement au niveau de la famille.

24. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'accorder à la paix, dans le cadre des objectifs de la Décennie, un rang de priorité plus élevé. La paix était la condition préalable de l'instauration d'une égalité et d'un développement authentiques. Il a été suggéré que les systèmes d'enseignement et les médias soient associés davantage à la promotion concrète de la paix. Les médias devraient être instamment priés de cesser de faire l'apologie de la "puissance" et du "pouvoir". Des programmes d'éducation à la paix et au respect des droits de l'homme devaient être prévus à tous les niveaux, des écoles primaires aux universités.

/A compléter/